



Port de Bouc

Avec l'aimable concours de  
la mairie de Port de Bouc

DEPUIS 1994

**SMA**

Véranda - Menuiserie Alu & PVC

4 Allée des bruyères

13500 Martigues

Email: [contact@sma13.fr](mailto:contact@sma13.fr)

**COFELY ENDEL**  
GDF SUEZ

Z.I. La Feuillane Lot 58 - 59  
13270 Fos-sur-Mer - France

**SOMARAIL**

2 rue Charles Fourier  
Zone Industrielle  
59760 Grande Synthe



c'est tout ce que j'aime  
i'm lovin'it

Mc Donald's Martigues

**DEFI VOILES**

Voilerie Port De Bouc

9 Impasse du petit pont

06.32.16.88.30

## LE CHALLENGE de l'AMITIE

### Samedi 10 Septembre 2022

Inscription à cette adresse

[snpb.voile@wanadoo.fr](mailto:snpb.voile@wanadoo.fr)

Sous réserve des autorisations....

Date limite d'inscription le 9 Septembre 2022 à 20h

Frais d'inscription - Tarif 40€

Dimanche 11 Septembre 2022 - Classement et repas



Société Nautique de Port de Bouc



Port de Bouc

Challenge Maurice Pommé - 26-27 25ème coupe de Provence

**26 au 29  
Mai 2022**

Osiris équipage  
Osiris double  
Classe mini 6,50 double

Course côtière  
140 miles  
sans escale

37,38 36ème PORQUEROLLES

<http://nautique-snpb-2008.e-monsite.com> ; [snpb.voile@wanadoo.fr](mailto:snpb.voile@wanadoo.fr) ; Tél : 06 15 87 37 79



**COFELY ENDEL**  
GDF SUEZ

**SOMARAIL**

DEFI VOILES  
Voilerie Port De Bouc  
06.32.16.88.30

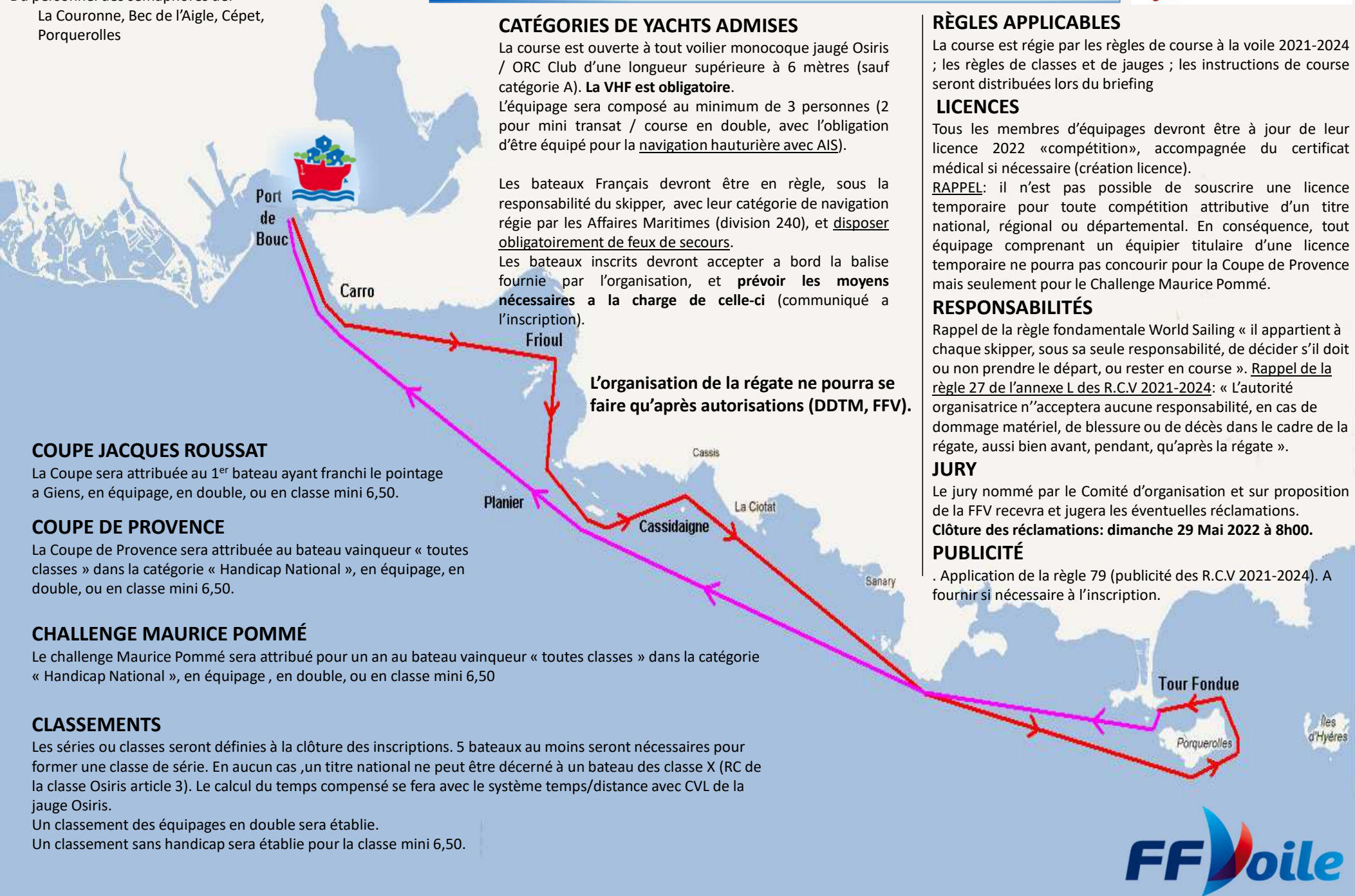


DEPUIS 1994  
**SMA**  
Véranda - Menuiserie Alu & PVC

## AVIS DE COURSE

Port de Bouc – Porquerolles – Port de Bouc

25<sup>ème</sup> Coupe de Provence – 36<sup>ème</sup> Challenge Maurice Pommé



### CATÉGORIES DE YACHTS ADMISES

La course est ouverte à tout voilier monocoque jauge Osiris / ORC Club d'une longueur supérieure à 6 mètres (sauf catégorie A). **La VHF est obligatoire.**

L'équipage sera composé au minimum de 3 personnes (2 pour mini transat / course en double, avec l'obligation d'être équipé pour la navigation hauturière avec AIS).

Les bateaux Français devront être en règle, sous la responsabilité du skipper, avec leur catégorie de navigation régie par les Affaires Maritimes (division 240), et disposer obligatoirement de feux de secours.

Les bateaux inscrits devront accepter a bord la balise fournie par l'organisation, et **prévoir les moyens nécessaires a la charge de celle-ci** (communiqué a l'inscription).

**L'organisation de la régates ne pourra se faire qu'après autorisations (DDTM, FFV).**

### COUPE JACQUES ROUSSAT

La Coupe sera attribuée au 1<sup>er</sup> bateau ayant franchi le pointage a Giens, en équipage, en double, ou en classe mini 6,50.

### COUPE DE PROVENCE

La Coupe de Provence sera attribuée au bateau vainqueur « toutes classes » dans la catégorie « Handicap National », en équipage, en double, ou en classe mini 6,50.

### CHALLENGE MAURICE POMMÉ

Le challenge Maurice Pommé sera attribué pour un an au bateau vainqueur « toutes classes » dans la catégorie « Handicap National », en équipage, en double, ou en classe mini 6,50

### CLASSEMENTS

Les séries ou classes seront définies à la clôture des inscriptions. 5 bateaux au moins seront nécessaires pour former une classe de série. En aucun cas, un titre national ne peut être décerné à un bateau des classe X (RC de la classe Osiris article 3). Le calcul du temps compensé se fera avec le système temps/distance avec CVL de la jauge Osiris.

Un classement des équipages en double sera établie.

Un classement sans handicap sera établie pour la classe mini 6,50.

### RÈGLES APPLICABLES

La course est régie par les règles de course à la voile 2021-2024 ; les règles de classes et de jauges ; les instructions de course seront distribuées lors du briefing

### LICENCES

Tous les membres d'équipages devront être à jour de leur licence 2022 «compétition», accompagnée du certificat médical si nécessaire (création licence).

RAPPEL: il n'est pas possible de souscrire une licence temporaire pour toute compétition attributive d'un titre national, régional ou départemental. En conséquence, tout équipage comprenant un équipier titulaire d'une licence temporaire ne pourra pas concourir pour la Coupe de Provence mais seulement pour le Challenge Maurice Pommé.

### RESPONSABILITÉS

Rappel de la règle fondamentale World Sailing « il appartient à chaque skipper, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit ou non prendre le départ, ou rester en course ». Rappel de la règle 27 de l'annexe L des R.C.V 2021-2024: « L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates ».

### JURY

Le jury nommé par le Comité d'organisation et sur proposition de la FFV recevra et jugera les éventuelles réclamations.

**Clôture des réclamations: dimanche 29 Mai 2022 à 8h00.**

### PUBLICITÉ

. Application de la règle 79 (publicité des R.C.V 2021-2024). A fournir si nécessaire à l'inscription.



organise, avec la collaboration

De la municipalité et des services techniques de Port de Bouc,  
Du personnel des sémaphores de:

La Couronne, Bec de l'Aigle, Cépet,  
Porquerolles

## AVIS DE COURSE

Port de Bouc – Porquerolles – Port de Bouc

25<sup>ème</sup> Coupe de Provence – 36<sup>ème</sup> Challenge Maurice Pommé



### INSCRIPTIONS - Date limite le 18 Mai 2022 à 20h30

Les formulaires d'inscription devront parvenir accompagnés, en privilégiant la transmission par mail:

- du contrat de jauge Osiris habitable valide.
- les numéros de licences (validées compétition) ; certificat médical pour création
- si nécessaire, la photocopie de l'autorisation de port de publicité
- autorisation parentale pour les mineurs

La participation aux frais d'organisation : **160€ (\*)** ; devra être adressée à « SNPB organisation », Port abri de la Lègue, 13110 Port de Bouc. Pour des raisons de capacité d'accueil limitée, les demandes seront traitées par ordre d'arrivée.

Seul les compléments de dossier seront autorisés le 26 Mai au matin. Le comité se réserve le droit de donner suite ou non aux inscriptions hors délais.

#### Du 24 au 25 Mai 2022

Accueil des bateaux au port de plaisance / SNPB

#### Le 25 Mai 2022 à 18h

Apéritif de bienvenue (\*\*)

#### Le 26 Mai 2022 à 9h45

« Briefing » et remise des instructions de courses;

A 11h, Mise à disposition des bateaux sur la ligne de départ

#### Le 29 Mai 2022 à 6h00

Fin de la régata

**A 11h00** – Palmarès, remise des prix et attribution (\*\*)

Grillades offertes à tous les participants et invités (\*\*)

La participation à la compétition implique la prise en compte du risque COVID19 :

- « Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »

- un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit abandonner immédiatement la course. S'il ne le fait pas, il sera disqualifié.

(\*) **Le tarif pourra être modifié (a la baisse), en fonction de l'organisation ou non des festivités**

(\*\*) **Sous réserve des mesures sanitaires en vigueur**